

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Hypercourt, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LEBRUN, Maire de la Commune.

Présents : Monsieur Ghislain VERVAEKE, Monsieur Francis LELEU, Monsieur Jean- Luc BEKAERT, Madame Josiane COPPE, Monsieur Ludovic PATTE, Madame PETIT Francine, Madame VASSEUR Agnès, Monsieur NUTTENS Olivier, Monsieur DRYHYNYEZ Julien, Monsieur FAVREL Michel.

Absents : Monsieur TARGET Gauthier, Monsieur VERRIER Philippe, Monsieur MARQUANT David, Madame DUQUENNE Angélique

Pouvoir : Monsieur LEBRUN Alain donne pouvoir à Madame COPPE Josiane

Madame PETIT Francine a été nommée secrétaire de séance.

En ouverture de séance, Mr le Maire donne lecture du précédent procès-verbal (séance 31 mars 2023), pour approbation., Monsieur Jean-Luc souhaite apporter une modification concernant l'engagement des travaux de la mare de Hyencourt le Petit, le conseil municipal approuve la modification.

ORDRE DU JOUR :

- Budget primitif 2023
- Subventions 2023
- Rifseep
- Travaux
- Questions diverses

14/2023 Approbation du budget primitif 2023

Monsieur le Maire expose ses propositions concernant le budget primitif 2023.

Le budget est arrêté comme suit :

Section Fonctionnement :	Dépenses :	2 450 011,64 €
	Recettes :	2 450 011,64 €
Section Investissement :	Dépenses :	1 739 516,53 €
	Recettes :	1 739 516,53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif pour l'année 2023.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

15/2023 Approbation des subventions aux Associations pour 2023 :

Monsieur le Maire propose les subventions prévues au budget 2023 comme suit :

- le C.L.A.P.	:	500.- €
- Le Comité des Fêtes	d'Omiécourt :	500.- €
- Le Comité des Fêtes	Hyencourt le Grand	500.- €
- Ass. de la Chasse		250.- €
- Ass. des Parents d'Elèves		300 €
- A.D.M.R.		300.- €
- Saint-Jean		300.- €
- Téléalarme(inchangé)	10€uros/mois/abonné	
- Riders Evolution		250€
- Croix rouge		500€

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Rifseep :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous ne pouvons délibérer car le comité technique du CDG80 n'a pas encore donner réponse au projet de délibération.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe que les locataires du logement à OMIÉCOURT ont donné une lettre de préavis pour la location du logement et demande à réduire le préavis, le conseil municipal est d'accord avec la décision, les locataires partiront normalement le 1^{er} juin 2023.

Fin de séance 20h00

N° Délibération	Objet de la délibération	N° Page
14/2023	Approbation du budget primitif 2023	11
15/2023	Approbation des subventions aux Associations pour 2023	12